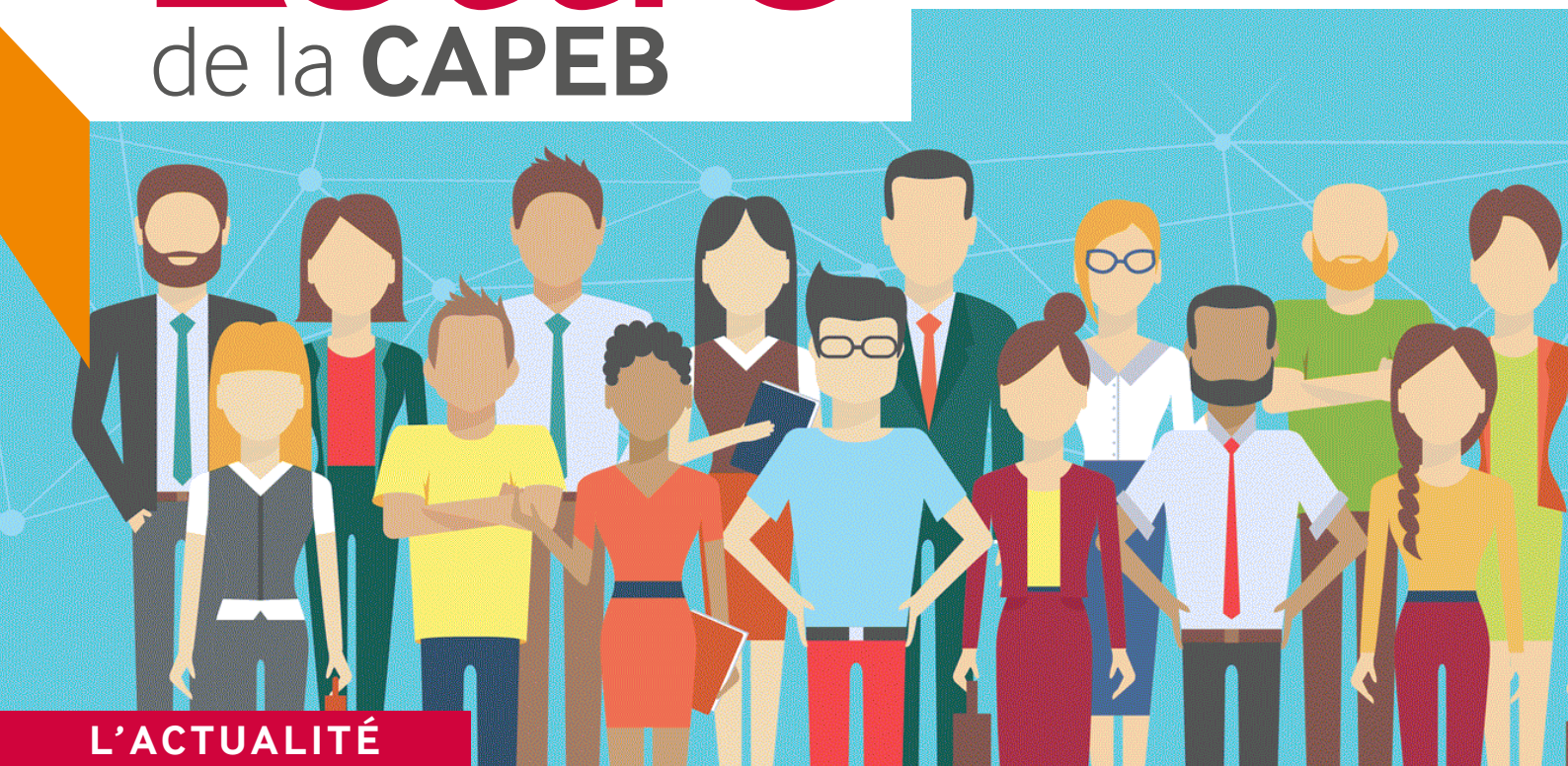




L'ACTUALITÉ

DROIT DU TRAVAIL : LE PROJET DE LOI D'HABILITATION DÉVOILÉ

et parallèlement, le Gouvernement poursuit ses discussions avec les partenaires sociaux.

“
4 mois de discussion, 6 rendez-vous par semaine et 48 réunions entre le 12 juin et le 21 juillet : le Gouvernement ne veut pas être accusé de ne pas avoir consulté les organisations syndicales et patronales sur ses projets de réforme du travail.”

Les échanges avec les partenaires sociaux sur l'articulation entre les accords de branche et les accords d'entreprise sont terminés. À l'issue des entretiens bilatéraux avec le Gouvernement, le champ des sujets relevant de la branche est finalement élargi. Ainsi, la Loi Travail prévoirait que ces accords prévalent concernant les salaires minimums, les classifications, les garanties collectives, les fonds de la formation professionnelle, la prévention de la pénibilité et l'égalité hommes/femmes. Le projet de loi d'habilitation y ajoute notamment la qualité de l'emploi et les règles régissant les CDD et l'intérim. L'élargissement des possibilités de recours aux contrats de chantier devrait s'y intégrer. Les entreprises pourraient conclure des accords essentiellement centrés sur les questions quotidiennes d'organisation du travail, avec un dispositif spécifique pour les TPE/PME. Ainsi, le rôle des branches est clairement réaffirmé. On ne peut cependant pas exclure que la « paix sociale » vienne modifier quelque peu ce positionnement gouvernemental. Le projet d'habilitation porte également sur les deux autres volets de la réforme du travail qui n'ont pas encore été discutés avec les partenaires sociaux, à savoir la simplification du dialogue social d'une part et

les modalités de fonctionnement des prud'hommes d'autre part. Sur le premier point, il s'agit de fusionner en une seule instance celles qui réunissent aujourd'hui les délégués du personnel, le comité d'entreprise, le CHSCT. L'objectif est également de renforcer le dialogue social avec la mise en place d'un chèque syndical (l'U2P s'y oppose pour les TPE), la formation des représentants salariés, la reconnaissance de l'engagement syndical dans la carrière, notamment. Il s'agirait également de renforcer le rôle des CPRI.

Nos revendications seront-elles entendues ? Il est, à ce stade, trop tôt pour l'affirmer.

S'agissant de prud'hommes, le projet de loi vise à instaurer des planchers et des plafonds obligatoires pour les indemnités, à faire primer le fond sur la forme et à réduire les délais de recours (comme nous le demandons) ainsi qu'à clarifier les obligations des employeurs en matière de reclassement pour inaptitude. Ce projet de loi d'habilitation intègre également deux points qui ont peu de choses à voir avec la réforme du travail mais correspondent à nos préoccupations. Tout d'abord, le décalage d'un an du prélèvement à la source en vue de s'assurer de la faisabilité de ce dispositif, ce qui ne donne pas à ce stade, satisfaction aux revendications de l'U2P. Et, par ailleurs, la simplification des obligations de déclaration des expositions à la pénibilité et les

(Suite p. 4)



MÉTIER

LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC PPG

Ce mardi 4 juillet, la CAPEB a renouvelé son partenariat avec PPG.

Ce partenaire dispose d'un réseau de distribution constitué de plus de 180 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire. Ils rassemblent les offres Seigneurie et/ou Peintures Gauthier et Freitag avec sa gamme Fer & Sol, leader de l'anticorrosion en France. Ce réseau a pour

objectif de permettre aux professionnels de trouver tout ce dont ils ont besoin pour peindre, protéger, rénover et décorer. Ses show-rooms présentent un large choix de revêtements muraux, papiers peints pour habitat résidentiel et collectif, revêtements de sol, ainsi que des produits de finition décorative (moultures, tissus d'ameublement...). Les 750 commerciaux de ce réseau proposent des services, des conseils et une assistance aux professionnels. Les points de vente se veulent ainsi être des lieux d'échanges et de dialogue pour les prescripteurs, les applicateurs et leurs clients.

Dans le cadre de ce partenariat renouvelé, et au travers de ce réseau, PPG souhaite organiser des événements avec les CAPEB départementales. Il prévoit également de travailler en concertation

avec l'UNA PVR sur le devenir des métiers de la peinture ainsi que sur l'accessibilité, les déchets de peinture, la qualité de l'air intérieur, l'amélioration de la rentabilité des chantiers.

Dans ce cadre, des documents techniques de sensibilisation, d'information ou de communication seront élaborés entre le partenaire et l'UNA PVR.

La collaboration s'étendra au domaine de la formation et à la prévention des risques professionnels, avec IRIS-ST. Des actions de sensibilisation sont prévues à ce sujet ainsi qu'un travail destiné d'une part à intégrer les questions de santé et de sécurité dans les formations techniques de PPG et d'autre part à réaliser des tests de produits et d'équipements auprès d'artisans peintres.

MÉTIER

→ CHRISTIAN SCHIEBER A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 30 JUIN

Le Président de l'UNA Métiers de la Pierre et ses conseillers professionnels ont fait un point d'avancement sur le guide d'entretien Funéraire à la rédaction duquel l'UNA participe. Les dossiers techniques ont été passés en revue et en premier lieu les travaux d'essais en cours et les classements du matériau pierre dans le domaine de la marbrerie du bâtiment. Il a également été question de l'activité du Comité Technique et Scientifique du CTMNC, qui se réunit 2 fois par an pour élaborer les études et recherches que doit mener le centre pour la filière pierre. Ce tour d'horizon technique s'est conclu par un point sur la révision de la norme NF B 10 601 (qui précise les tolérances et les prescriptions d'emploi de la pierre) et sur le DTU 20.1 relatif aux ouvrages en maçonnerie de petits éléments Parois et Murs. Un bilan a été dressé des Journées de la Construction 2017 de Strasbourg et les perspectives pour 2018 ont été

envisagées tant sous l'angle du contenu à proposer aux délégués que du point de vue de la fréquentation. Le Président et ses conseillers ont réfléchi à la problématique de la transversalité des métiers qui se pose au regard de la révision des diplômes qui débute et vis-à-vis de l'une étude menée par le Ministère de l'Éducation nationale sur les compétences transférables et transversales. Cette étude fait un zoom sur le secteur du bâtiment ainsi que sur la maîtrise énergétique, sujet déterminant pour les travaux de rénovation des CAP.

La réunion s'est poursuivie par l'élaboration de la bibliothèque des ouvrages les plus courants dans les Métiers de la Pierre, bibliothèque qui sera proposée aux utilisateurs du futur logiciel de préparation de devis que la CAPEB met au point. Enfin, la journée s'est conclue par un tour d'horizon des questions de santé/sécurité avec le pôle IRIS-ST.

→ GILBERT OLIVET A ÉGALEMENT RÉUNI SES CONSEILLERS LE 5 JUILLET

Le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie a accueilli Bruno Hatton (CAPEB Sarthe) qui pourrait rejoindre l'équipe des conseillers professionnels de l'UNA. Puis il a évoqué le prochain regroupement des Présidents et Conseillers professionnels de toutes les UNA, programmé pour le 8 Novembre prochain. Le Président et ses conseillers ont arrêté leur programme de travail pour 2018 et fixé une rencontre avec des représentants de Fischer a été fixée ainsi qu'une visite de l'usine Rockwool. Ils ont fait le point sur l'étude métier « serrurier métallier » qui est en phase de lancement par l'OPPBTP et suivie par IRIS-ST. Ils ont ensuite dressé un bilan des Journées Professionnelles de la Construction puis envisagé celles de 2018 (les 26 et 27 avril à Brest).

Après avoir fait un point sur les questions de formation, Gilbert Olivet et ses conseillers ont abordé les dossiers techniques en cours : le projet PACTE (Catalogue Construction Métallique - Guide de mise en œuvre des structures métalliques selon la norme EN 1090-2 - Calepins de chantier), la révision du NF DTU 32.1 (Charpente en acier) et la création de la norme NF EN 1090 (Parties 1 à 5).



LOBBYING

→ LE PARLEMENT RÉUNI EN CONGRÈS POUR ENTENDRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Ce lundi 3 juillet, Emmanuel Macron a réuni députés et sénateurs pour leur rappeler son cap et ses orientations. Il entend renouveler l'expérience chaque année pour dresser un bilan de son action.

On retiendra de son intervention sa volonté d'un grand nettoyage : un tiers de parlementaires en moins avec une limitation des mandats dans le temps, l'introduction d'une dose de

proportionnelle aux législatives, un rythme parlementaire plus rapide et une réforme du Parlement d'ici un an. De même, il veut moins de lois mais davantage d'évaluations, limiter les lois inutiles, supprimer celles qui sont anciennes et n'ont jamais fait l'objet de décret d'application. Le Président de la République souhaite également revenir aux missions premières du CESE pour en faire l'instance unique

de consultation avec une plus grande représentativité de la société civile et un nombre plus réduit de membres : il entend modifier ses règles de représentativité pour en faire la "chambre du futur".

M. Macron a par ailleurs annoncé l'organisation de conférences des territoires en vue de réformer l'actuelle organisation des collectivités territoriales.

6,6 MILLIONS

DE CHEFS D'ENTREPRISE
INDÉPENDANTS ACTIFS
ET RETRAITÉS AVEC
LEURS AYANT-DROIT
RELÈVENT DU RSI



SOCIAL

L'U2P RÉAGIT À LA PERSPECTIVE D'UNE SUPPRESSION DU RSI

La création du RSI en 2006 répond à une commande du gouvernement de fusionner les différents régimes sociaux des travailleurs indépendants. En réalité, la réforme a été menée à la hache et la création de l'interlocuteur social unique – ISU en 2008 mariant le RSI avec les Urssaf, a été à l'origine de profonds dysfonctionnements. Ceux-ci ont eu un impact pour un nombre trop important de travailleurs indépendants qui ont parfois été plongés dans de graves difficultés. L'UPA devenue U2P n'a cessé de dénoncer cette situation. Si des représentants de l'U2P siègent dans les conseils d'administration des caisses RSI, il faut souligner qu'ils n'ont jamais eu la maîtrise des décisions au sein de ces caisses que ce soit au niveau national ou régional. Rappelons également que ce n'est pas le RSI mais l'État qui fixe le niveau des cotisations.

Certes, le taux d'erreurs imputables au RSI est en net recul depuis plusieurs années et de nouvelles solutions ont été mises en œuvre. Pour autant, dans le cadre des élections de 2017, l'U2P a appelé à une réforme du RSI, mais en maintenant évidemment un régime spécifique aux travailleurs indépendants sans hausse des cotisations ni baisse des prestations. La ministre de la Santé et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont été missionnés pour lancer immédiatement la réforme du RSI avec trois objectifs : améliorer le service rendu aux travailleurs indépendants, apporter toutes les garanties au personnel du RSI pour l'avenir, et acter les changements inhérents à la réforme dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018. C'est ainsi qu'Agnès Buzyn a annoncé que « le régime de protection sociale des travailleurs indépendants sera adossé au régime général dès le

1^{er} janvier 2018 dans le cadre d'une gestion dédiée, même si la réforme sera conduite sur plusieurs années ». L'U2P rejette totalement l'hypothèse d'un alignement des cotisations et des prestations des travailleurs indépendants sur celles des salariés, l'écart étant bien trop important. Cette hypothèse serait évidemment insupportable pour les travailleurs indépendants. L'U2P propose de confier la totalité du recouvrement aux URSSAF et de ne plus partager cette mission avec le RSI, partage qui génère aujourd'hui les dysfonctionnements.

Nous souhaitons que la priorité de la réforme soit l'amélioration du service rendu aux administrés et la sécurisation des relations entre le régime et les assurés. Enfin, nous souhaitons que l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants soit modifiée de sorte que seule la part des bénéfices correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations (et non la part réinvestie dans l'entreprise). S'agissant de gouvernance, l'U2P demande que les administrateurs du prochain régime de protection sociale des indépendants ne soient plus élus mais désignés par les organisations interprofessionnelles représentatives des travailleurs indépendants, pour une période de 4 ans et non plus de 6 ans. Pour assurer la meilleure transition possible entre le RSI et le régime qui lui succèdera, et pour pérenniser l'autonomie de ce régime dédié aux travailleurs indépendants, l'U2P milite pour que les ressources humaines aujourd'hui employées dans les différentes caisses du RSI soient maintenues et redéployées au sein du nouveau système.

Enfin, il faut tirer les leçons du passé pour, cette fois-ci, ne pas agir dans la précipitation !

→ L'ASSURANCE CHÔMAGE VA MIEUX

La reprise de l'économie et les mesures décidées par les partenaires sociaux se conjuguent pour améliorer la situation financière du régime.

D'après les prévisions élaborées par l'Unedic, le déficit du régime devrait être ramené de 4,2 milliards à 761 millions d'ici 2020. Cela suppose, évidemment, que l'amélioration de la conjoncture se confirme et permette une reprise durable de l'emploi.

Mécaniquement, cette reprise permettrait une diminution des demandeurs d'emploi, et donc des indemnités, et un accroissement des cotisations sur une masse salariale ainsi élargie.

Reste cependant que la volonté du nouvel occupant de l'Élysée d'étendre l'assurance chômage aux indépendants et aux démissionnaires contribuera à peser sur les comptes tout comme l'instauration d'un bonus-malus sur les contrats courts, également envisagé.

Enfin, si les comptes du régime semblent prendre le chemin du redressement, ce dont on ne peut que se réjouir, la question de la résorption du déficit demeure : 39 milliards.



FORMATION

→ LES RESPONSABLES RÉGIONAUX DU CCCA-BTP ET DE CONSTRUCTYS RÉUNIS



Le 21 juin dernier, les Présidents et vice-présidents régionaux du CCCA-BTP, les Secrétaires généraux des associations régionales et directeurs des CFA-BTP France entière ont pris connaissance du plan stratégique Transform'BTP qui vise à renforcer la tête de réseau du CCCA afin de mieux répondre aux besoins des branches professionnelles tout en valorisant l'appareil de formation aux métiers du BTP.

Cette présentation se poursuivra cet été par des rencontres du Président du CCCA-BTP avec les BTP CFA dans chaque région. Le même jour, les Présidents et vice-présidents de Constructys ont rejoint leurs homologues du CCCA pour un après-midi dédié à la convention de partenariat et de coopération entre le CCCA-BTP et Constructys - OPCA de la Construction.

Jean-Christophe Repon, qui préside les deux outils nationaux, a présenté les objectifs et les contours de cette convention nationale qui a été approuvée par le Conseil d'administration du CCCA-BTP et sera soumise à l'approbation du prochain Conseil d'administration de Constructys la semaine prochaine. Cette synergie entre les deux appareils de formation des salariés du BTP résulte de la volonté des partenaires sociaux, qui l'ont d'ailleurs actée dans l'accord qu'ils ont signé en juin 2016.

Cette convention prévoit que les deux outils développeront une coopération fondée sur le service à la profession et ce, en matière de prospective, d'études et de recherches, en matière de communication, de certification professionnelle et d'ingénierie de certification et enfin en matière de financement.

GOUVERNEMENT

→ AUDIT DES FINANCES PUBLIQUES : DE SOMBRES CONCLUSIONS COMME PRÉVU

La Cour des Comptes a rendu sa copie : le dérapage budgétaire atteint 8 milliards imposant 4 à 5 milliards d'économies si la France veut respecter ses engagements de limiter son déficit à 3 % du PIB. Dans l'état actuel des choses, il atteint 3,2 % du PIB, plaçant la France à la 2^e place des pays au déficit le plus élevé, juste après l'Espagne. La dette française a suivi, elle aussi, une pente dangereuse en 2016, progressant de 49,2 milliards. La France est désormais le 7^e pays le plus endetté de l'Union européenne. Pas glorieux ! Ce rapport sonne comme une occasion pour le Gouvernement d'imposer des restrictions qu'il n'a pas annoncées. Et comme Édouard Philippe a affirmé qu'il n'y aurait pas d'impôt nouveau ni d'augmentation de ceux existants, d'autres solutions devront être trouvées. Certes, le Premier ministre peut décider de reporter, voire d'annuler, les mesures susceptibles de peser sur le déficit et qui n'ont pas encore été mises en application. Il peut aussi imposer des économies aux administrations publiques. Mais cela ne suffira pas pour revenir dans les clous. Si l'on en

juge par la déclaration de politique générale du Premier ministre, c'est plutôt le report de réformes qui sera privilégié (taxe d'habitation, ISF, CICE). On peut légitimement avoir les plus grandes inquiétudes sur le taux réduit de TVA applicable, notamment, à la rénovation des logements de plus de deux ans. Pour faire des économies publiques, la Cour des Comptes suggère clairement de revenir sur ce taux ainsi que sur les aides à l'investissement locatif.

M^{me} Pappalardo, Directrice de Cabinet de Nicolas Hulot, que le Président Liébus a rencontrée dernièrement, n'a pas caché que ce sujet était sur la sellette.

À moins que le Gouvernement préfère remettre en cause le CITE. Certains considèrent en effet, que la preuve de son efficacité n'a pas pu être totalement apportée jusqu'ici, même si nous considérons que ce crédit d'impôt est un élément déterminant dans la décision de travaux. Évidemment, la CAPEB se mobilise pour éviter un tel retour en arrière qui serait extrêmement préjudiciable pour l'activité du bâtiment et pour nos entreprises !

(Suite de la p. 1)

conditions d'appréciation de l'exposition à certains facteurs de pénibilité ainsi que les conditions de compensation à compter du mois de janvier prochain. Si cela va dans le bon sens, on est encore loin du compte. Les entretiens bilatéraux portent maintenant sur le renforcement et la simplification du dialogue social au sein des entreprises avec, notamment, la question de la fusion des diverses instances représentatives et celle des obligations faites aux employeurs de consulter leurs salariés sur tel ou tel sujet. L'U2P, avec la CAPEB, a rencontré Antoine Foucher, le Directeur de cabinet de M^{me} Pénicaud à ce sujet la semaine dernière, pour la 4^e fois depuis 15 jours. La question des indemnités prud'homales sera à l'ordre du jour des discussions du 10 au 21 juillet. Le contenu concret des ordonnances devrait être discuté avec les partenaires sociaux fin août, l'objectif du Gouvernement étant de faire adopter les ordonnances lors du Conseil des Ministres du 20 septembre et de les publier aussitôt pour une application immédiate.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UN ÉCHANGE AVEC LES RESPONSABLES DU SNBPE

Le Président Liébus et Dominique Métayer au titre de Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage, ont rencontré mardi avec la Présidente de la CNATP Françoise Despret, Alain Plantier et Benoist Thomas, respectivement Président et Secrétaire général du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi. Un large tour d'horizon a pu être fait à cette occasion, depuis le positionnement de la filière vis-à-vis des projets annoncés par le nouveau Gouvernement jusqu'à la conjoncture de la construction, sans oublier les sujets susceptibles de faire l'objet d'un partenariat plus approfondi entre les trois organisations.

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC PPG

La CAPEB avait déjà un accord de partenariat avec le distributeur de peintures PPG qui venait à échéance. Beaucoup d'actions communes peuvent encore être menées avec ce partenaire de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et c'est donc très logiquement que Patrick Liébus et Jean-Jacques Châtelain ont signé le renouvellement de ce partenariat ce mardi 4 juillet.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FNPCA PARTICULIER

En août 2016, Bernard Stalter avait été nommé par arrêté président du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat. Ce dernier ayant démissionné, le Conseil d'administration a procédé à l'élection d'un de ses membres pour le remplacer.



C'est Joseph Calvi, administrateur de la CAPEB qui siège au nom de l'APCMA, qui a été élu à la présidence du Fonds.

Cette élection vient consacrer la compétence de celui qui a conduit avec efficacité la commission d'appel d'offres public au cours des 6 derniers mois.

RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEILLER TECHNIQUE LOGEMENT DE L'ÉLYSÉE ET DE MATIGNON

Cette semaine, le Président de la CAPEB a rencontré Tristan Barres, Conseiller technique en charge du logement auprès du Président de la République et du Premier ministre. Le Président Liébus lui a rappelé les bonnes mesures qu'il faut maintenir pour améliorer la visibilité des entreprises et relancer l'investissement. Il a insisté sur l'intérêt de prioriser l'action sur l'existant et notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments. Il a plaidé en faveur d'une territorialisation de la politique du logement. L'entretien a également permis d'aborder le problème de responsabilité que fait peser sur les entreprises l'obligation de travaux d'isolation lors de gros travaux de rénovation (travaux embarqués).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL CLÔTURAIT CETTE SEMAINE

C'est un Conseil d'administration plutôt chargé qui se réunissait jeudi et vendredi. L'ordre du jour prévoyait un point sur les grands chantiers en cours (Plan de communication et groupes de réflexions ABCD, Plateforme 3.0) et sur les questions internes au Réseau (FDR, GSR, questions financières, calendrier confédéral 2018, programmation de l'assemblée générale 2019, etc). Et bien d'autres sujets que nous évoquerons dans notre prochain numéro.